



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 32 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

## **Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

### **Note du Secrétaire général**

Le cinquante-neuvième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 août 2005, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies conformément au paragraphe 6 de la résolution 512 (VI) et au paragraphe 2 de la résolution 59/117 en date du 10 décembre 2004. Le rapport de la Commission est transmis à l'Assemblée générale par la présente note.

---

\* A/60/150.



## **Cinquante-neuvième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine\***

Au paragraphe 2 de sa résolution 59/117, en date du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte, selon qu'il conviendrait, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2005. La Commission rappelle le rapport qu'elle a présenté le 31 août 2004 (A/59/260, annexe) et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis.

---

---

\* Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 août 2005.